



MUNICIPALITE
de
Vugelles-La Mothe

Vugelles, le 11 avril 2024

Séance du Conseil général du 6 mai 2024

Préavis n° 02/2024 – Rénovation de l'appartement rez droite du Bâtiment communal

AU CONSEIL GENERAL DE VUGELLES-LA MOTHE

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le présent préavis a pour but de soumettre la rénovation complète de l'appartement situé au rez côté Est, du bâtiment communal de Vugelles (Trois Fontaines 20).

Exposé des motifs

Cet appartement a été libéré à fin février par les locataires précédents. A la suite d'une rupture de canalisation à l'intérieur des murs du bâtiment, un important dégât d'eau s'est produit entraînant des problèmes d'humidité et de moisissures. L'appartement est insalubre et ne peut en aucun cas être remis en location en l'état actuel.

La Municipalité n'a donc pas d'autre choix que d'envisager la rénovation complète de cet appartement. Ceci implique une remise à neuf de la chambre, ainsi que la salle de bains et la cuisine.



D'autre part pour des raisons d'amélioration de l'espace, il nous paraît important de revoir la disposition de la cuisine et de son agencement.



Description du projet

Les travaux de démontage ont été entrepris par la Municipalité afin de pouvoir procéder à l'assèchement des murs et des sols. Le dégât d'eau a été annoncé à l'assurance et une partie des frais sera prise en charge par cette dernière.

Echéancier prévisionnel des travaux

Période	Etape
Mars 2024	Démontage et assèchement
Avril-Mai 2024	Traitement du préavis par le Conseil général
Mai 2024	Début des travaux
	Fin des travaux et nettoyage
Juillet 2024	Mise en location appartement

Aspects financiers

L'enveloppe globale des travaux a été devisé à CHF. 63'800.00 et se décompose comme suit :

Coût du projet		
Démontage et asséchage (hr muni)	CHF	1'500.00
Peinture	CHF	8'800.00
Carrelage	CHF	9'500.00
Sanitaires	CHF	9'000.00
Maçonnerie	CHF	10'500.00
Cuisine	CHF	13'000.00
Electricité	CHF	8'500.00
Sous-total	CHF	60'800.00
Divers et imprévus	CHF	3'000.00
TOTAL	CHF	63'800.00

Le loyer sera revu à la hausse à la suite de ces travaux. Actuellement le loyer mensuel est de Fr. 600.- sans les charges. Pour la future location, le loyer envisagé est de Fr. 800.- charges en sus, soit Fr. 60.00 + Fr. 10.- pour la buanderie.

Financement et répartition des frais

Cette dépense sera financée par la trésorerie courante. Elle sera comptabilisée en charge d'un compte de fonctionnement du chapitre 351 – Bâtiment communal. La charge annuelle sera de CHF 3'190.00.

L'investissement d'un montant de CHF 63'800.00 à l'actif du bilan sera amorti sur une durée de 20 ans.

En conclusion, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Vugelles-La Mothe

- Vu le préavis municipal no° 02/2024
- Entendu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de rénovation d'un appartement de 1.5 pièces au rez du bâtiment communal pour un montant total de CHF 63'800.00 ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de CHF 63'800.00 par les fonds disponibles en trésorerie

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 avril 2024.

Au nom de la Municipalité

La Syndique La Secrétaire

 

MC Robba C. Maurer



The seal of the Municipality of Vugelles-La Mothe is circular. It features a central coat of arms with a shield, a crown on top, and a banner below with the motto 'LIBERTÉ ET PATRIE'. The text 'MUNICIPALITÉ' is written in an arc at the top, and 'VUGELLES - LA MOTHE' is written in an arc at the bottom. Two small stars are positioned on either side of the central emblem.